

Roland Eluerd

La Ponctuation française

RÈGLES, USAGES ET PLAISIR DU TEXTE

ÉDITIONS
GARNIER

AVANT-PROPOS

La ponctuation n'est pas « un » domaine de la grammaire parmi d'autres, elle est au cœur des règles et des usages qui gouvernent la langue française, elle participe du plaisir de l'entendre ou de la lire.

Les **règles** peuvent être distinguées des usages. C'est une démarche nécessaire pour l'apprentissage en général et pour mettre l'accent sur des pratiques soucieuses d'une expression aussi précise que possible. À cet égard, et dans le cadre d'une expression ordinaire (ce qui n'est pas péjoratif), l'apprentissage des règles de la ponctuation va de pair avec l'analyse et la manipulation des structures syntaxiques de la phrase.

Les règles sont présentes dans ce livre. Règles actuelles d'une ponctuation conçue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une ponctuation « logique », voire « normative », qui réunit auteurs rigoureux et imprimeurs tout aussi rigoureux. Il est certain que toutes les langues permettent une expression claire ; il est certain également que la clarté de la langue française n'est pas une illusion chauvine, encore moins un défaut. Et s'il advenait que cette clarté se brouille, ce serait faute de s'en servir ou parce qu'on la craindrait. Il peut sembler parfois que cela commence d'être le cas.

Les règles vivent avec les **usages**. Replacer les règles dans les usages n'a pas pour objectif de les y perdre, elles y trouvent au contraire une dimension qui permet de les préciser, de les affiner, de les saisir dans leurs diverses facettes. Si, là encore au XVIII^e siècle, une ponctuation logique de l'écrit a supplanté une ponctuation liée au souffle de l'oral, la poésie et la prose romanesque ont bientôt cherché et autorisé des ouvertures qui profitent de la rigueur pour la bousculer au nom d'une efficacité esthétique aussi recevable que l'efficacité de la clarté, chacune dans son domaine.

Dès lors, approcher les usages, c'est inscrire chaque signe de ponctuation dans une histoire.

L'histoire de signes dont les fonctions paraissent contradictoires : séparer pour réunir, écarter pour souligner, taire pour faire entendre. Mais virgules ou tirets, points ou points de suspension, parenthèses ou alinéas, surmontent ces contradictions avec aisance et élégance.

L'histoire de signes dont chaque emploi s'inscrit sur la ligne d'une phrase particulière mais dont la dissémination dans l'espace de la page et du texte est signifiante. L'apparition des signes démarcatifs du dialogue dans une prose classique qui les ignorait, ou, plus récemment, la multiplication des points au détriment des virgules et surtout des points-virgules modifient l'apparence des pages.

Enfin, l'histoire de caractères typographiques que les protes saisissaient dans leurs casses. De leur gré ou au gré de l'imprimeur. L'écart entre les éditions modernes et les éditions anciennes est si fréquent que, sans la consultation permanente du précieux site Gallica de la Bibliothèque nationale de France, rien ne pourrait être analysé de manière assurée. Ces écarts ne concernent pas uniquement les ouvrages du Moyen Âge, voire du XIX^e siècle. Plus près de nous, le rapprochement entre éditions originales et éditions postérieures offre parfois des surprises.

Exposer les règles, décrire les usages... fort bien. N'en demeure pas moins une question légitime. Après le « Que-sais-je ? » de Nina Catach, *La Ponctuation* ; le « guide pratique » fort utile d'Albert Doppagne, *La Bonne Ponctuation. Clarté, efficacité et précision de l'écrit* ; le roboratif *Art de la ponctuation* d'Olivier Houdart et Sylvie Prioul ; les beaux ouvrages de Jacques Drillon, *Traité de la ponctuation française*, et d'Isabelle Serça, *Esthétique de la ponctuation* ; après les articles et les numéros spéciaux de revues de linguistique comme *L'Information grammaticale*, *Langue française*, *La Licorne*, *Pratiques*, *Poétique* ; avec tant de sites d'internautes, souvent descriptifs, parfois agressifs, toujours riches et passionnés... comment justifier l'écriture d'un nouvel ouvrage sur le sujet ?

Pas d'autre raison avouable que le **plaisir du texte**.

Un plaisir qui n'est pas sans mystère. George Sand, si attentive à la ponctuation, le reconnaissait dans une lettre du 18 août 1871 à Charles-Edmond Chojecki : « Je vous supplie de mettre beaucoup d'exigence à ce que l'on observe ma ponctuation, sans laquelle mon style (par sa nature et je ne sais pourquoi) est tout à fait incompréhensible. » (*Correspondance*, 1812-1876, III, Paris, Calmann-Lévy, 1884, p. 156)

Un plaisir qui unit l'oral et l'écrit. Les signes de ponctuation « s'entendent » à la lecture silencieuse tout autant que la musique s'entend à la lecture d'une partition. Pour qui sait lire.

Un plaisir qui autorise et appelle des citations nombreuses. Non pas simplement pour les multiplier, mais pour respecter un empirisme qui n'est pas

né de la dernière pluie. Il y a plus de deux mille ans déjà, Denys le Thrace définissait la grammaire comme « une connaissance empirique de ce qui se dit ».

Un plaisir qui pourrait nous entraîner à vouloir tout saisir, à refuser de choisir entre la prose courante, la prose littéraire, la poésie, la presse, la publicité. Prétendre les tenir ensemble et saisir des règles, voire des régularités de ponctuation qui leur soient communes, est impossible. Poésie, presse et publicité mériteraient chacune un ouvrage. C'est la prose littéraire qui a été choisie parce qu'elle reste – ou devrait rester – un exemple pour la prose courante. Les « élites » d'aujourd'hui écrivent (et parlent) pour la plupart de telle façon qu'on n'est pas surpris de les entendre avouer ne jamais lire de roman. Quand elles ne s'en vantent pas ! Proposer de nombreux exemples littéraires peut donc passer pour une œuvre de salut public.

Dans la belle et juste pavane pour une langue défunte qui conclut son ouvrage, Jacques Drillon écrit : « Dans la ponctuation, rien ne va droit devant soi. » L'auteur du présent livre a cru pouvoir s'autoriser de ces lignes brisées pour proposer les siennes. Il appartient au lecteur de les apprécier... ou de lui pardonner.

Note de l'éditeur

Pour appuyer sa démonstration, l'auteur a choisi de citer les textes tels qu'ils ont paru dans leur édition originale, à chaque fois que cela lui a été possible. Nous avons conservé leur orthographe et leur ponctuation.

LE POINT

● ? ! ... , ; : « » () – / §

Zénodote, Aristophane de Byzance et Aristarque de Samothrace : on doit à ces trois bibliothécaires de l'Alexandrie antique (Nina Catach, *La Ponctuation*, p. 13) l'usage régulé d'un système de « trois points ». Le *colon* (grec *kólon*), *point en haut*, également dit *parfait* ou *complet* ; le *point médian* ; et le *point en bas*. Le *point en haut* marquait d'une pause forte « le sens [d'une association de mots, d'un énoncé] pris dans sa complétude » (Denys le Thrace, II^e siècle av. J.-C.). La notion de « complétude » est ici essentielle.

La ponctuation latine prolonge cette donne en conservant le point qui permet de distinguer les énoncés complets. Mais son usage du point médian pour marquer la séparation des mots (*interpunctio*) élargit le champ d'application des formes du point. Les verbes *distinguer* et *ponctuer* deviennent équivalents, *punctum* ajoute au sens de « piqure » celui de « signe de ponctuation ». Le passage vers notre usage du point est ainsi dessiné.

En 1540, Étienne Dolet définit le signe « dict par les Grecs colon » en précisant : « Et en L'imprimerie on l'appelle ung point, ou ung point rond. » Puis ajoute que le *colon* – désormais placé sur la ligne d'écriture – « conclud la sentence » (*De la ponctuation de la langue Francoyse*, p. 18). Il revient ensuite sur cette définition dans une analyse plus détaillée : « Quant au point final, aultrement dict point rond, il se met toujours à la fin de la sentence, & jamais n'est en aultre lieu. Et après luy on commence volontiers par une grande letre » (p. 23). Nonobstant l'emploi de *sentence*, on pourrait tenir ces remarques de Dolet pour une présentation déjà moderne de l'usage du point.

Pourtant, si l'on met en regard une définition courante du point : « le point marque la fin d'une phrase et doit être suivi d'une majuscule » avec une définition courante de la phrase : « la phrase est un énoncé qui commence par une majuscule et se termine par un point », on voit que cela tourne en rond, même si *point*, *phrase* et *majuscule* ont remplacé *point*, *sentence* et *grande letre*.

C'est pourquoi l'histoire du point – du point-virgule ou des deux-points classiques – est inséparable de l'histoire de la phrase. Inséparable de ce que furent, de l'ancien français au français classique, les *dictions*, *locutions*, *expressions*, *sentences*, *tours*, *membres*, *propositions* ou *périodes*. Inséparable de la façon dont le Siècle des Lumières, rebattant toutes ces cartes, « inventa » la phrase (Jean-Pierre Seguin, *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*). Inséparable de ce qu'était la liberté syntaxique du français baroque, contrainte dans la seconde partie du XVIII^e siècle par un ordre que gouvernera la régence de la proposition principale, de son verbe et d'une ponctuation plus rigoureusement syntaxique. Cela avant la période actuelle qui, par son goût de l'énoncé bref et des phrases non verbales, multiplie les points ou, au contraire, les dilue dans une écriture continue qui nous ramènerait presque à l'époque précédant les séparations appliquées par les grammairiens grecs et latins.

De fait, les données statistiques obtenues à partir de très grands corpus confirment le sentiment des lecteurs : le xx^e siècle a vu les phrases devenir de plus en plus courtes. Cela vaut pour tous les textes, littéraires ou non. Ces mêmes statistiques relèvent, à partir de 1910-1920, un renversement des fréquences entre les points et les virgules, les premiers devenant nettement plus nombreux que les secondes. Statistiques corollaires : les subordinations et les coordinations régressent (É. Brunet, dans *Nouvelle Histoire de la langue française*, sous la dir. de J. Chaurand, pp. 709-714).

Tant que la brièveté relève d'une écriture, d'un style, la grammaire observe et commente. Mais on peut aujourd'hui parler d'une dictature des critères informatifs avec les conseils du genre : « Pas plus de 20 mots par phrase. » Dès qu'une phrase dépasse quelques lignes, les logiciels de correction de nos ordinateurs se mettent en alerte rouge et des marques diverses soulignent notre... erreur. Se conjuguent sans doute l'influence de l'oral ordinaire et la désaffection (ou le manque de compétence) à l'égard des textes aux phrases un peu « longues ».

Tous ces critères doivent être pris en compte pour expliciter les usages du point. Avec un fil rouge : la notion de « complétude ».

LES RÈGLES TYPOGRAPHIQUES

Le point se place sur la ligne d'écriture : « l'extrême ligne denbas, sus la quelle toutes les lettres Attiques veulent estre assises pour estre escriptes » (Geoffroy Tory, *Champ Fleury*, 1529, III).

Il n'est pas séparé de la dernière lettre du mot qui termine la phrase. Si une autre phrase suit sur la même ligne, sa majuscule est séparée du point par une espace forte :

Le Chevalier de Guise & luy, qui estoient amis, sortirent ensemble de chez Madame. Ils louierent d'abord Mademoiselle de Chartres, sans se contraindre.
(Mme de La Fayette, *La Princesse de Clèves*)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Le point	7
Les règles typographiques	8
Le point, pause finale d'une phrase déclarative	10
Du point de vue de la grammaire, la phrase demande l'usage du point	11
Du point de vue du style, le point gouverne l'usage de la phrase	13
Le point abréviatif	17
Les autres emplois du point	18
Le point d'interrogation	19
Les règles typographiques	20
Le point d'interrogation, pause finale d'une phrase interrogative	22
Le point d'interrogation indique la tonalité interrogative d'une phrase déclarative	23
Le point d'interrogation à l'intérieur d'une phrase	24
Le point d'interrogation s'emploie exclusivement dans le discours direct	25
Le point d'interrogation ne distingue pas entre les nuances de l'interrogation	27
Les autres emplois du point d'interrogation	28
Le point d'exclamation	29
Les règles typographiques	29
Le point d'exclamation, point de phrase	31

Le point d'exclamation, point de mot et de syntagme	33
Le point d'exclamation est une marque exclusive de l'énonciation de discours	36
Le point d'exclamation ne distingue pas les diverses valeurs exclamatives	37
Les autres emplois du point d'exclamation	38
Les points de suspension	41
Les règles typographiques	42
Les points de suspension, marque graphique d'une interruption	44
Les points de suspension, marque graphique d'inachèvement de la phrase	47
Les points de suspension, marque graphique d'inachèvement dans la phrase	50
Les points de suspension dans le suivi du texte romanesque	54
Les autres emplois des points de suspension	57
La virgule	59
Les règles typographiques	59
Une pause brève dans le cours de la phrase	60
Cas où la virgule est interdite, en principe	62
La virgule sépare pour relier ce qui est juxtaposé	63
La virgule sépare pour hiérarchiser les constituants d'une phrase	64
La virgule insère	68
La virgule ajoutée sans être nécessaire	70
Le point-virgule	73
Les règles typographiques	75
Le point-virgule, signe lié au souffle	75
Le point-virgule, signe de syntaxe : les balises d'une phrase longue	76
Le point-virgule, signe de syntaxe : les propositions indépendantes d'une phrase	78
Le point-virgule, signe de syntaxe : les énumérations	79
Le point-virgule, argument du style	81
Les deux-points	85
Les règles typographiques	87
Les deux-points introduisent une énumération	88
Les deux-points introduisent un discours rapporté direct	90
Les deux-points introduisent une citation	92
Les deux-points, outils du style	94
La multiplication des deux-points	95

Les guillemets	97
Les règles typographiques	98
Les paroles rapportées : deux-points, ouvrez les guillemets !	99
La ponctuation dans les guillemets	103
Guillemets <i>vs</i> italique	104
Les parenthèses	109
Les règles typographiques	110
Les emplois	112
Le cas des crochets	117
Les tirets	119
Les règles typographiques	121
Le tiret simple, interlocution et énumération	123
Les tirets doubles sont employés comme les parenthèses	124
Le tiret de détachement souligne ce qui le suit	126
Autre emploi du tiret	128
D'autres signes	131
La barre oblique	131
L'astérisque	132
Les signes du « numérique »	133
La ponctuation blanche	135
Le paragraphe	135
L'alinéa	137
Liste des œuvres littéraires citées en exemple	141
Bibliographie	151